

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2004

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 Mai 2004,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Approuve le procès-verbal de la séance du 13 Mai 2004.

Le Maire,